



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

UFI: 7QSJ-N3WJ-K00J-AGSV

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Manhart Group Sagl  
Rue: Via San Giovanni 4  
Lieu: CH-6500 Bellinzona  
Téléphone: 091 210 21 51  
e-mail: info@beckmak.ch  
Internet: www.beckmak.ch  
Service responsable: RD Dpt.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145; www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydroxyde de sodium

hydroxyde de potassium

2-Propylheptanol ethoxylate

Alkylpolyglycoside C8-10

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 2 de 12

	des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			5 - < 10 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314			
1310-58-3	hydroxyde de potassium			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			1 - < 5 %
	500-220-1		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % agents de surface non ioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.  
Changer les vêtements imprégnés.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 3 de 12

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir.  
Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac.  
Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Das Produkt verursacht Verätzungen von Augen, Haut und Schleimhäuten.  
Kleine Spritzer in die Augen können irreversible Gewebeschäden und Blindheit verursachen.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Pulverlöscher mit Ammoniumsalzen(ABC-poudre).  
Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.  
En cas d'incendie: Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
Gaz/vapeurs, corrosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 4 de 12

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acides, Comburant, Ammoniumsalsen, Peroxydes organiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre le gel.

Protéger de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potasse caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 5 de 12

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,0 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2,0 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2 %
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,0 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	2,0 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2 %
1310-58-3	hydroxyde de potassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	595000 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	420 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	357000 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	124 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	35,7 mg/kg p.c. /jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
1310-73-2	hydroxyde de sodium	
Eau douce		6,4 mg/l
Eau de mer		0,64 mg/l
Sédiment d'eau douce		23 mg/kg
Sédiment marin		2,3 mg/kg
Sol		0,853 mg/kg
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,487 mg/kg
Sédiment marin		0,048 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 6 de 12

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. (DIN EN 166).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: Matériau, résistant au lessivage (EN ISO 374, Catégorie 3).

Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5 mm).

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: P2.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur (à 20 °C):		12,5 - 13,5
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Point d'éclair:		non déterminé
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 7 de 12

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,135 - 1,145 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	facilement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Possibilité de réactions dangereuses.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

Réagit avec les : Métal, Métal léger (Formation de: Hydrogène - Risque d'explosion.).

**10.4. Conditions à éviter**

gel.

Forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Métal. Acide, Peroxydes, Ammoniumsalsen, Comburant.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Gaz/vapeurs, corrosif.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	hydroxyde de potassium				
	orale	DL50 273 mg/kg	Rat	RTECS	
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	MSDS	
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	MSDS	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	MSDS	OCDE 402

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Einstufungsrelevante Werte:

n°CAS 1310-73-2 hydroxyde de sodium:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %

Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %

Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %

Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %

CAS 1310-58-3 hydroxyde de potassium:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %

Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %

Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %

Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Kleine Spritzer in die Augen können irreversible Gewebeschäden und Blindheit verursachen.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de risques spéciaux à signaler.





## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	45,4	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	40,4	48 h	Ceriodaphnia spec	ECHA
1310-58-3	hydroxyde de potassium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	IUCLID
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 mg/l	> 10 -	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS Par analogie
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	> 10 -	72 h	Scenedesmus subspicatus	MSDS Par analogie
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 100 mg/l	> 10 -	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS Par analogie
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	96,64	96 h	Steinbutt	MSDS OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	MSDS statistischer Test
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,8 mg/l	28 d	Brachydanio rerio	MSDS
	Toxicité pour les algues	NOEC	10 mg/l	3 d	Skeletonema costatum	MSDS statistischer Test
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS OCDE 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de risques spéciaux à signaler.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate			
	OECD 301D			MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			
	OECD 301E	100 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 302	73 %	14	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10	< 1,77



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 10 de 12

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de risques spéciaux à signaler.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Peut être corrosif pour les métaux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BECKMAK™ Détergent pour grills et fours**

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 11 de 12

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 0 %

2004/42/CE (COV): 0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

N° du tarif (OCOV): 3402.1900

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1991110

Page 12 de 12

DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>  
ECHA: European Chemicals Agency  
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database  
MSDS: Material Safety Data Sheet

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

## Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)